

GRÈVE : UNE DÉCISION INDIVIDUELLE POUR LE COLLECTIF

L'ÉDITO La SPV qui appelle à la grève, cela ne s'était pas vu depuis une dizaine d'années. Mais les mesures d'austérité décidées par le Conseil d'État dans le cadre du budget 2026 démontrent une totale non-reconnaissance de l'employeur envers ses employé-es. Il est temps de montrer son désaccord notamment avec des actions, une mobilisation, voire une grève le 18 novembre 2025.



Par **Gregory Durand**
Président SPV

Pour le 18 novembre 2025, les trois organisations du personnel (SSP, SUD et la FSF, dont fait partie la SPV) appellent l'ensemble des salarié-es des services publics et parapublics à poursuivre la mobilisation ouverte par la puissante manifestation du 2 octobre (cf. page 3). En ce sens, elles appellent à faire grève partout où c'est possible. Le droit de grève a été ouvert par l'Organe de Conciliation dans le secteur public, la grève est donc licite. Elles appellent également à organiser des actions sur les lieux de travail et à participer à la manifestation de fin de journée le mardi 18 novembre prochain.

Aujourd'hui, le Conseil d'État est à la course aux mesures d'austérité pour compenser les baisses d'impôts pour les plus riches, notamment la mauvaise application du bouclier fiscal pendant une dizaine d'années.

Faire grève est une décision individuelle et importante¹. En effet, les élèves ne pourront bénéficier de l'enseignement et le salaire pour la journée de grève sera impacté. Toutefois, les mesures décidées par le Conseil d'État affecteront la qualité du service public et les conditions de travail des employé-es de l'État. Sur ce dernier élément, pour rappel, une ponction salariale de 0.7% est prévue en 2026 (mesure annoncée comme temporaire) et pour les enseignant-es la suppression, notamment, des périodes de décharge de fin de carrière (mesure pérenne, cf. page 8).

Sur ce dernier point, il est cocasse de constater que durant ces 20 dernières années, le Conseil d'État a loué les mérites des périodes de décharge, notamment en indiquant qu'elles permettent « d'engager de jeunes enseignants² » ou encore qu'elles « favorisent une discussion entre le personnel enseignant et la direction d'établissement pour préparer au mieux la retraite³ ». Aujourd'hui, le Conseil d'État se gausse de ces éléments, car il est à la course aux mesures d'austérité pour compenser les baisses d'impôts pour les plus riches, notamment la mauvaise application du bouclier fiscal pendant une dizaine d'années, avec comme conséquence une perte estimée entre 400 et 800 millions⁴.

Comme le dit un ancien Conseiller d'État, « on recommence avec le cycle des baisses d'impôts et des programmes d'assainissement qui affaiblissent l'école, les hôpitaux, la justice sociale et les investissements dans le futur⁵ ».

Ainsi, faire grève est une décision individuelle et importante. Aujourd'hui, comme précédemment, elle revêt un caractère primordial, car le bien collectif est en danger. Agir aujourd'hui, c'est défendre une qualité des services publics dont ont besoin toutes les Vaudoises et les Vaudois. ►

¹ Voir Grève : mode d'emploi sur spv-va.ch

² <https://www.vd.ch/typo3temp/assets/pdfs/dispositions-particulières-pour-les-enseignants-1032886243.pdf>

³ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2017-2022/RAP_676177_TexteCE.pdf

⁴ <https://www.24heures.ch/bouclier-fiscal-vaud-risque-t-il-des-poursuites-judiciaires-283826039131>

⁵ <https://www.24heures.ch/conseil-des-etats-pierre-yves-maillard-dresse-son-bilan-politique-526998308019>